

ADHESION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ENTRETIEN DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Formalités administratives :

Si les termes de la convention proposée vous conviennent, les pièces suivantes doivent nous être adressées :

√ **Le formulaire « Fiche de renseignements – Service de l'entretien de l'assainissement non collectif »**, accompagné d'un plan permettant de situer la maison dans la commune, et si possible, un schéma d'implantation donnant les limites de la propriété et la position des différents éléments de l'installation d'assainissement sur le terrain.

√ **La convention**, établie en deux exemplaires, définissant les conditions de réalisation de cet entretien, après avoir paraphé toutes les pages (annexe « bordereau des prix » incluse) et signé la dernière. Une convention vous sera remise ultérieurement après signature de Monsieur le Président du Syndicat EMMA.

Les opérations d'entretien ne pourront pas intervenir avant que le Syndicat EMMA vous ait retourné la convention signée par son Président.

2. Modalités d'intervention :

Celles-ci sont définies dans la convention précitée qu'il convient de lire attentivement.

Les opérations d'entretien de vos ouvrages d'assainissement (fosses septiques, bacs à graisses...) seront effectuées **à votre demande**. Ces demandes d'intervention seront réalisées **directement auprès de notre prestataire** actuel :

SARL LAFOURCADE
148, avenue des Sabotiers
ZA Pédebert- BP 30056
40150 SOORTS HOSSEGOR CEDEX
Tél. : 05.58.43.66.33

En dehors des heures ouvrables, un répondeur vous indiquera un numéro d'astreinte.

IMPORTANT : Lors de votre demande d'intervention auprès de l'entreprise LAFOURCADE, et afin de bénéficier des tarifs proposés, il conviendra impérativement de préciser qu'une convention a été signée avec le Syndicat EMMA. Lors de cet appel téléphonique, il sera également nécessaire de préciser le numéro de la convention et la référence de l'installation figurant sur la première page du contrat signé avec le Syndicat EMMA.

La facture vous sera adressée par courrier par le Syndicat EMMA.